



**Clinique psychiatrique
Universitaire de Bel-Air**

┌ Monsieur Nils de DARDEL ┐
Avocat
20, Promenade St-Antoine
1204 GENEVE

RECOMMANDEE

Maître,

J'ai bien reçu votre lettre du 17 juin m'annonçant que Monsieur Alain URBAN vous a chargé de la défense de ses intérêts. Je vous remercie d'assumer ce mandat.

Quant au traitement et aux conditions d'hébergement de ce malade, ils ressortissent au domaine de la technique médicale et de la conscience professionnelle. Nous pouvons vous assurer qu'en fonction de son état de santé, Monsieur URBAN a été mis au bénéfice d'un régime aussi libéral que possible. Il ne nous appartient pas de vous donner d'autres renseignements sur ces conditions et le comportement de ce malade qui n'a pas pu, ou voulu, vous les communiquer lui-même.

Il est bien clair que pour Monsieur URBAN, comme pour nos autres malades, notre souci constant est de les soigner aussi rapidement que possible pour qu'il puisse sortir de la Clinique dans "les meilleurs délais", selon votre propre expression.

Je vous prie de croire, Maître, à l'expression de mes sentiments distingués.

R Tissot

Prof. R. TISSOT.